

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 4^{ième} jour du mois d'avril 2017, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas, Richard Tetreault et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur André Charron, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Luc Ricard est absent lors de cette séance

Période de questions : 20 h 01 à 20 h 34

Madame la conseillère Paula Rodrigues se joint à l'assemblée à 20 h 28.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2017-04-89

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017 en y apportant les modifications suivantes :

- En retirant le point 4.11;
- En ajoutant les points suivant :

- 12.1 Accueil d'un stagiaire du programme de Baccalauréat en gestion publique de l'UQAM à la régie sport plein-air du service loisirs et culture;
- 12.2 Demande conjointe des parties à la négociation d'une prolongation de trois (3) mois de la négociation en cours en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestation déterminées du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.1.1) article 29;
- 12.3 Octroi d'une aide financière pour le maintien de la Clinique des jeunes du Bassin de Chambly pour les années 2017-2018-2019.

Adoptée

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2017

2017-04-90

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2017.

Adoptée

3.1 Avis de motion – Règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Richard Tetreault, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1361 sur la démolition d'immeubles.

3.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2017-1363 décrétant une dépense et un emprunt de 1 951 796,37 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Beattie

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Jean Roy, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt numéro 2017-1363 décrétant une dépense et un emprunt de 1 951 796,37 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Beattie.

4.1 Adoption du règlement 2017-1362 abrogeant le règlement 2004-971 décrétant l'application du Code national de prévention des incendies Canada 1995 et ses amendements

2017-04-91

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2017-1362 abrogeant le règlement 2004-971 décrétant l'application du Code national de prévention des incendies Canada 1995 et ses amendements.

Adoptée

4.2 Adoption du projet de règlement 2017-1352 sur le plan d'urbanisme

2017-04-92

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1352 sur le plan d'urbanisme.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :
Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :
Francine Guay

Adoption sur division

4.3 Adoption du projet de règlement 2017-1353 sur les permis et les certificats

2017-04-93

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1353 sur les permis et les certificats.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :
Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :
Francine Guay

Adoption sur division

4.4 Adoption du projet de règlement 2017-1354 de lotissement

2017-04-94

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1354 de lotissement.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :
Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :
Francine Guay

Adoption sur division

4.5 Adoption du projet de règlement 2017-1355 de zonage

2017-04-95

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1355 de zonage.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :
Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :
Francine Guay

Adoption sur division

4.6 Adoption du projet de règlement 2017-1356 de construction

2017-04-96

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1356 de construction.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

4.7 Adoption du projet de règlement 2017-1357 sur les plans d'aménagement d'ensemble

2017-04-97

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1357 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

4.8 Adoption du projet de règlement 2017-1358 sur les dérogations mineures

2017-04-98

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1358 sur les dérogations mineures.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

4.9 Adoption du projet de règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

2017-04-99

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

4.10 Adoption du projet de règlement 2017-1360 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

2017-04-100

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent projet de règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement 2017-1360 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 21 avril 2017 à 19 h au Centre des aînés situé au 1390 avenue Bourgogne à Chambly.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires

2017-04-101

Attendu que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Embauche de Yannick Beauregard à la fonction de préposé aux loisirs temporaire à compter du 18 avril 2017.

Mutation de Jocelyn Ravenelle vers la fonction de préposé aux loisirs temporaire à compter du 18 avril 2017.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Retrait de Jean-Luc Fournier de la banque de personnel temporaire de préposé aux loisirs rétroactivement au 1^{er} avril 2017;

Ajout d'Aline Tavormina à la banque de personnel surnuméraire de commis à la bibliothèque rétroactivement au 10 mars 2017 pour une période indéterminée.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Retrait de Camille Gauvreau de la banque de personnel surnuméraire de commis à la bibliothèque rétroactivement au 13 mars 2017.

Adoptée

5.2 **Autorisation pour l'accueil d'un employé étudiant en technologie du génie civil au sein du Service technique et du Service des travaux publics**

2017-04-102

Considérant que le Service technique et le Service des travaux publics souhaitent accueillir un étudiant en technologie du génie civil afin d'accomplir une partie des tâches de la fonction de technicien en génie civil pendant toute la durée de la période estivale 2017;

Considérant que la Ville de Chambly a reçu plusieurs demandes d'étudiants en technologie du génie civil à cet effet;

Considérant que le comité de sélection formé du directeur du Service technique et du conseiller en ressources humaines a rencontré des candidats et émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'accueil de monsieur Chad Lessard-Aumont à un poste d'étudiant en technologie du génie civil pour la période du 30 mai au 18 août 2017.

Son salaire est fixé à 75 % du taux horaire de la classe 1, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs et ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cols blancs.

Postes budgétaires : 02-311-00-112 et 02-311-00-2XX
Certificat de la trésorière : 2017-048

Adoptée

5.3 **Modification de l'échelle salariale du personnel à la programmation**

2017-04-103

Considérant que l'échelle salariale du personnel à la programmation doit être ajustée pour tenir compte de la majoration du taux horaire minimal décrété par la *Loi sur les Normes du travail* qui augmente de 0,50 \$ de l'heure, soit de 10,75 \$ à 11,25 \$ au 1^{er} mai 2017;

Considérant que ces fonctions sont : surveillant d'installations, appariteur et accompagnateur d'activités;

Considérant que les autres fonctions liées à l'échelle salariale du personnel à la programmation seront majorées de 0,80 %, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal 2016 afin de conserver l'équilibre salarial entre les différentes fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la révision de l'échelle salariale du personnel à la programmation au 1^{er} mai 2017 en majorant de 0,50 \$ les taux horaires des fonctions de surveillant d'installations, appariteur et accompagnateur d'activités ainsi qu'en majorant l'ensemble des taux horaires des autres fonctions de 0,80 % à l'exception de la prime de chef d'équipe qui demeure inchangée.

Adoptée

5.4 **Autorisation à la trésorière de procéder à l'encan des biens saisis et non réclamés et des articles et des équipements faisant partie des surplus de la Ville, le 6 mai 2017, et mandat à un huissier**

2017-04-104

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la trésorière à vendre à l'encan, le 6 mai 2017, les biens saisis et non réclamés et les articles et les équipements faisant partie des surplus de la Ville, conformément à la liste qui sera soumise par monsieur Gaston Leclerc, contremaître au Service des travaux publics.

La trésorière est autorisée à mandater un huissier pour procéder à la vente à l'encan et le conseil autorise le Service à se munir d'une petite caisse de 500 \$ lors du déroulement de cette activité.

Adoptée

6.1 **Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 8 au 29 mars 2017**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 91787 à 91877 inclusivement s'élève à 1 679 075,16 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 392 362,21 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 223,61 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 259 028,36 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2017-49

Adoptée

6.2 **Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 4 avril 2017**

2017-04-105

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 4 avril 2017 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 640 208,61 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 91878 à 92074 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2017-050

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur André Charron, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 mars 2017.

7.1 Demande de dérogation mineure au 1081 rue Dion – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme

2017-04-106

Considérant la demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée au 1081 rue Dion, le coin nord-est de l'habitation est situé à 3,83 mètres (12,56 pi.) de la ligne d'emprise de la voie publique plutôt que 4,5 mètres (14,75 pi.);

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée au 1081 rue Dion est située dans la zone d'habitations unifamiliales isolées, 7RA1-17, pour laquelle la marge de recul minimale prescrite est de 4,5 mètres (14,75 pi.);

Considérant qu'aucun droit acquis ne peut être accordé à cette situation dérogatoire, la réglementation de zonage n° 35, en vigueur au moment de la construction de l'habitation unifamiliale, en juin 1962, exige à l'article 2.4 D) un alignement minimal de 15 pieds (4,57 m);

Considérant que les réglementations de zonage subséquentes portant les numéros 59, 89-01 et 93-02, ont respectivement autorisé pour cette même zone, une marge de recul minimale de 4,57 mètres;

Considérant que le propriétaire ne peut pas vendre sa propriété, construite depuis 55 ans, sans régulariser cette dérogation à la marge de recul;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 1081 rue Dion, telle que présentée visant à régulariser la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée, le coin nord-est de l'habitation est situé à 3,83 mètres (12,56 pi.) de la ligne d'emprise de la voie publique plutôt que 4,5 mètres (14,75 pi.).

Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. La demande de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

7.2 Autorisation d'aménager une terrasse commerciale dans l'emprise de la voie publique au 1376 de l'avenue Bourgogne pour le restaurant Mini-Fée - Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme

2017-04-107

Considérant que le service de la planification et du développement du territoire a reçu une demande du restaurant Mini-Fée pour l'aménagement d'une terrasse commerciale de 49.8 mètres carrés;

Considérant que la terrasse commerciale empiète d'une superficie de 23,4m² dans l'emprise de l'avenue Bourgogne;

Considérant que l'article 8.14 c) du règlement de zonage 93-02 permet d'aménager une terrasse commerciale dans l'emprise d'une voie publique pourvu que le conseil municipal l'autorise;

Considérant que les autres places d'affaires utilisant l'emprise de la voie publique contribuent financièrement pour ce bénéfice au montant de 250\$ annuellement;

Considérant que la terrasse commerciale projetée est à proximité du trottoir et qu'elle risque d'être endommagée lors des opérations de déneigement.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'entreprise Mini-Fée, localisée au 1376 de l'avenue Bourgogne, à utiliser une partie de la voie publique pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour la période estivale des années 2017 à 2020 inclusivement, moyennant le paiement d'une contribution annuelle de 250\$.

Une partie de la terrasse commerciale doit être démantelée à un minimum de 3 mètres du trottoir à compter du 15 octobre afin de réduire les risques de dommage lors des opérations de déneigement.

Adoptée

7.3 Autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des services sur l'avenue De Salaberry, conformément aux règlements 2011-1205 et 99-871

2017-04-108

Considérant que l'entreprise 9159-4879 Québec Inc. désire exécuter ou faire exécuter des travaux municipaux sur l'avenue De Salaberry;

Considérant la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), afin de conclure des ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que la Ville a adopté le règlement 2011-1205 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que la Ville a adopté le règlement 99-871 concernant la procédure pour la réalisation et la mise en place des infrastructures dans tous les développements;

Considérant que la Ville et le développeur s'engagent à signer un protocole d'entente qui comprend l'ensemble des engagements de chacune des parties dans la réalisation de ce projet pour l'ajout de lot pour de nouvelles habitations unifamiliales isolées;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour le prolongement des services sur l'avenue De Salaberry.

Que le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

7.4 **Reconduction de mandat à M. Louis Cyr pour agir à titre d'expert dans le cadre du dossier d'expropriation du lot 5 587 919 – Parc des Vétérans**

2017-04-109

Considérant que cette expropriation doit être entendue au cours du mois d'avril 2017;

Considérant que la Ville doit s'adjoindre les services d'un spécialiste en décontamination des sols pour agir à titre d'expert au dossier;

Considérant que M. Louis Cyr a déjà représenté la Ville pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate, M. Louis Cyr afin de préparer les rapports d'évaluation requis et de représenter la Ville à titre de témoin expert dans le dossier d'expropriation du lot 5 587 919.

Postes budgétaires : 02-131-00-419

Certificat de la trésorière : 2017-051

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

7.5 **Cession d'une partie des rues Jean-Casgrain, Henri-Blaquière, Bernadette-Laflamme, Louis-Philippe-Hébert, Maurice-Cullen et de l'Avenue De Salaberry ainsi que deux passages piétonniers du secteur 7C et un lot résiduel dans l'emprise du cours d'eau des Ormeaux, au profit de la Ville de Chambly**

2017-04-110

Considérant que suite à l'installation des infrastructures de la phase 1, les entreprises 9159-4879 QUEBEC INC et DEVELOPPEMENT DE TERRAINS SHATHONY INC. doivent céder à la Ville une partie des rues Jean-Casgrain, Henri-Blaquière, Bernadette-Laflamme, Louis-Philippe-Hébert, Maurice-Cullen et de l'Avenue De Salaberry ainsi que deux passages piétonniers du secteur 7C et un lot résiduel dans l'emprise du cours d'eau des Ormeaux;

Considérant que les entreprises et la ville de Chambly ont signé une entente relative aux travaux municipaux;

Considérant qu'à l'article 11 de cette entente, les entreprises s'engagent à céder à la Ville, à titre gratuit, les immeubles formant l'assiette des rues, des parcs et des passages piétonniers;

Considérant la recommandation du Service technique et environnement à l'effet que les infrastructures et la fondation des rues à être cédées sont conformes aux normes municipales;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la cession gratuite, par les entreprises 9159-4879 QUEBEC INC et DEVELOPPEMENT DE TERRAINS SHATHONY INC., des lots 5 820 756, 5 820 733 de la rue Jean-Casgrain, des lots 5 824 339, 5 820 780 et 5 894 894 de la rue Henri-Blaquière, du lot 5 894 912 de la rue Bernadette-Laflamme, du lot 5 578 244 de l'avenue De Salaberry, du lot 4 794 196 du cours d'eau des Ormeaux, des lots 5 717 538 et 5 891 221 de la rue Louis-Philippe-Hébert, des lots 5 599 048 et 5 891 220 de la rue Maurice-Cullen ainsi que les lots 5 891 223 et 5 891 222 pour deux passages piétonniers.

Tous les honoraires professionnels et les frais pour procéder à cette transaction sont à la charge du cédant.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

7.6 Demande de dérogation mineure au 1625, rue René-L'Heureux – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme

2017-04-111

Considérant la demande de dérogation mineure visant à réduire, au 1625, rue René-L'Heureux, la profondeur minimale de l'emplacement, identifié temporairement par le numéro 895-A, à 29,29 mètres (95,95 pi.) plutôt que 30 mètres (98,43 pi.);

Considérant que cet emplacement est situé dans la zone d'habitations unifamiliales isolées 5RA1-50;

Considérant l'article 5.3.2 du règlement 93-03 de Lotissement qui prescrit une profondeur minimale de 30 mètres pour un terrain destiné à une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que l'emplacement au 1625, rue René-L'Heureux est en forme de trapèze affectant à la baisse la profondeur du lot;

Considérant qu'aucun impact ne sera généré par cette dérogation sur les immeubles voisins, puisqu'une habitation unifamiliale peut être implantée sur le lot 895-A, conformément aux marges prescrites dans la zone 5RA1-50;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 1625, rue René-L'Heureux, telle que présentée visant à réduire la profondeur minimale de l'emplacement, identifié temporairement par le numéro 895-A, à 29,29 mètres (95,95 pi.) plutôt que 30 mètres (98,43 pi.).

Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. La demande de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

7.7 Projet de rénovation commerciale au 2403 avenue Bourgogne, Garde-Manger de François, lot 2 346 615 (PIIA) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme

2017-04-112

Considérant que l'immeuble au 2403 avenue Bourgogne est situé dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un projet de prolongement de l'avant-toit de la galerie sur la partie droite de la façade principale est soumis, selon ce qui suit :

- dimension de l'avant-toit : 2,18 mètres (7,16 pi.) sur 5,89 mètres (19,25 pi.);
- plancher de bois existant;
- deux poteaux de bois de même dimension et de même facture que les poteaux existants;
- revêtement extérieur de la toiture en bardeau d'asphalte de même couleur que l'existant;

Considérant que l'immeuble commercial au 2403 avenue Bourgogne fait partie de l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial pour lequel une valeur patrimoniale moyenne lui est attribuée;

Considérant que ce projet de rénovation commerciale respecte les objectifs et les critères de l'article 11.2.1 du règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones commerciales de l'avenue Bourgogne;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale au 2403 avenue Bourgogne, Garde-Manger de François, lot 2 346 615, tel que présenté.

Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de rénovation commerciale doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

7.8 Projet d'agrandissement résidentiel au 66, rue Doody, lot 2 043 344 (PIIA) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme

2017-04-113

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée, au 66, rue Doody, lot 2 043 344, est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet d'agrandissement déposé pour approbation comporte les caractéristiques suivantes :

Architecture

- Dimension: 4,27 mètres (14 pi.) sur 8,22 mètres (27 pi.)
- Superficie de plancher : 36,6 mètres carrés (394 pi.²)
- Hauteur : Prolongement du 2^e étage, même hauteur que l'existant
- Toit à versants, pente 12/12, tel que l'existant; bardeaux d'asphalte
- Revêtement extérieur des murs : déclin de vinyle tel que l'existant

Implantation

- Marge latérale droite : 1,29 mètre (4,23 pi.), sans ouverture dans le mur droit

Considérant que cette habitation est située dans la zone d'habitations unifamiliales isolées 1RA1-33;

Considérant que l'immeuble au 66, rue Doody, construit en 2000, ne fait pas partie de l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial;

Considérant que l'agrandissement projeté est conforme aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone 1RA1-33 et respecte les objectifs et les critères de l'article 11.1.1 du règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones patrimoniales et villageoises;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée, au 66, rue Doody, lot 2 043 344, tel que présenté.

Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet d'agrandissement résidentiel doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

7.9 Municipalisation des services d'utilités publiques, parc des Vétérans

2017-04-114

Considérant que la Ville a exproprié le terrain 5 587 919 du cadastre du Québec sur l'avenue Bourgogne pour l'aménagement du parc des Vétérans;

Considérant que des services privés étaient présents dans l'emprise du parc ayant pour objectif de desservir le lot 5 587 920 du cadastre du Québec;

Considérant que la partie expropriée désire toujours développer la partie résiduelle du lot 5 587 920;

Considérant que dans son rapport d'expertise, l'évaluateur de la partie expropriée demande un engagement formel de la part de la Ville pour la concrétisation de la municipalisation des services d'utilités publiques;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à la municipalisation des services d'utilités publiques localisés sous le lot 5 587 919 du cadastre du Québec ayant pour objectif de permettre le développement de la partie résiduelle du lot 5 587 920 du cadastre du Québec et de maintenir le branchement existant du bâtiment au 2277, avenue Bourgogne;

Que la Ville s'engage à déplacer la borne-fontaine présente sur le lot 5 587 920 du cadastre du Québec sur le terrain du parc des Vétérans;

Adoptée

7.10 Demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une aliénation de lots 2 043 808, 2 043 795, 2 043 967, 2 043 811, 2 043 809, 2 043 810, 2 043 976, 2 043 987, 2 047 983, 2 043 978, 2 040 600, 2 044 586, 2 040 598, 2 040 594 du cadastre du Québec dans le cadre de l'échange de terrains entre Guyon le père inc. et la Ville de Chambly pour le remembrement des terrains

2017-04-115

Considérant que l'entreprise Guyon le père inc. et la ville de Chambly désirent procéder à une aliénation de terrains visant à remembrer certains terrains en zone agricole;

Considérant que la Ville de Chambly doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation et l'avis d'un fonctionnaire autorisé, en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1);

Considérant que la recommandation de la Ville doit être motivée tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi susmentionnée et des dispositions du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la ville de Chambly recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'échange des lots 2 043 808, 2 043 795, 2 043 967, 2 043 811, 2 043 809, 2 043 810, 2 043 976, 2 043 987, 2 047 983, 2 043 978, 2 040 600, 2 044 586, 2 040 598, 2 040 594 du cadastre du Québec dans le cadre de l'aliénation de terrains entre Guyon le père inc. et la Ville de Chambly du cadastre du Québec sur une superficie de 5000m².

La demande respecte les critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1).

Le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 93-02 de la Ville de Chambly actuellement en vigueur.

Adoptée

8.1 Autorisation à monsieur Serge Poulin directeur du service loisirs et culture à signer la demande de renouvellement de permis pour le transport maritime de passagers à la commission des transports du Québec (CTQ)

2017-04-116

Considérant que dans le cadre de l'opération du bateau le Chambly 1, la Ville de Chambly doit faire une demande de renouvellement du permis de transport maritime de passagers à la commission des transports du Québec (CTQ);

Considérant qu'une résolution autorisant la présentation de la demande est exigée par la commission des transports du Québec (CTQ);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise monsieur Serge Poulin directeur du service loisirs et culture à signer la demande de permis pour le transport maritime de passagers à la commission des transports du Québec (CTQ).

Adoptée

8.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour deux concerts qui se dérouleront à l'été 2017 : concert de fin d'année le 10 juin et concert avec la Chorale de France le 29 juillet, à l'église Saint-Joseph de Chambly

2017-04-117

Considérant que l'Ensemble Vocal Via Voce est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faire connaître le chant choral en le rendant accessible à tous;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de soutien financier en échange d'une visibilité pour la Ville de Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour deux concerts qui se dérouleront à l'été 2017 : concert de fin d'année le 10 juin et concert avec la Chorale de France le 29 juillet, tous deux à l'église Saint-Joseph de Chambly.

Postes budgétaires : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-052

Adoptée

8.3 Octroi du contrat au Café-théâtre de Chambly pour la réalisation d'animations en arts de la scène dans le cadre des Fêtes de quartiers 2017, pour un montant de 4 700 \$

2017-04-118

Considérant que le Café Théâtre est un OBNL local et qu'il est le seul fournisseur sur notre territoire;

Considérant que la Ville et le Café-théâtre de Chambly ont convenu d'un projet d'entente pour une offre de services lors des Fêtes de quartier 2017, pour un montant de 4 700 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie au Café-théâtre de Chambly le contrat visant la réalisation d'animations en arts de la scène dans le cadre des Fêtes de quartiers 2017, pour un montant de 4 700 \$.

Que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le protocole d'entente avec l'organisme.

Postes budgétaires : 02-731-40-499

Certificat de la trésorière : 2017-053

Adoptée

8.4 Octroi d'une aide financière de 100 \$ au Centre de développement communautaire (CDC) Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2017-2018

2017-04-119

Considérant que le CDC Haut-Richelieu-Rouville demande à la Ville une aide financière de 100 \$ à titre de «membre soutien» pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ à CDC Haut-Richelieu-Rouville à titre de «membre soutien» pour l'année 2017-2018.

Postes budgétaires : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-054

Adoptée

8.5 **Autorisation et soutien technique d'une valeur de 4 590 \$ à la FADOQ - RÉGION RIVE-SUD-SUROÏT pour la tenue de la 25^{ème} édition des «Jeux des aînés» qui se tiendront les 1^{er} et 2 mai 2017 au Centre sportif Robert-Lebel et le 15 mai 2017 aux terrains de pétanque du parc de la Commune**

2017-04-120

Considérant que la FADOQ - Région Rive-Sud-Suroît a déposé à la Ville de Chambly une demande pour la tenue de la 25^{ème} édition des «Jeux des aînés» qui se tiendront les 1^{er} et 2 mai 2017 au Centre sportif Robert-Lebel et le 15 mai 2017 aux terrains de pétanque du parc de la Commune;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la FADOQ - Région Rive-Sud-Suroît à tenir la 25^{ème} édition des «Jeux des aînés» qui se tiendront les 1^{er} et 2 mai 2017 au Centre sportif Robert-Lebel et le 15 mai 2017 aux terrains de pétanque du parc de la Commune et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipements et en personnel, le tout représentant une valeur totalisant 4 590 \$.

Adoptée

8.6 **Octroi de deux (2) laissez-passer familiaux pour la piscine extérieure pour la saison estivale 2017 afin d'aider les familles en difficultés, résidentes de Chambly, d'une valeur de 85 \$ à l'Office municipal d'habitation de Chambly**

2017-04-121

Considérant que depuis plusieurs années, l'Office municipal d'habitation de Chambly, demande à la Ville de Chambly de faciliter l'accès à la piscine extérieure en saison estivale pour les familles en difficulté, résidentes de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à remettre gratuitement à l'Office municipal d'habitation de Chambly deux laissez-passer familiaux pour la piscine extérieure, d'une valeur estimée de 85 \$.

Adoptée

8.7 **Octroi d'une aide financière de 45 000 \$ à l'organisme Gymbly Inc. pour l'année 2017**

2017-04-122

Considérant que l'organisme Gymbly demande depuis plus d'une vingtaine d'années une aide financière annuelle à la Ville, pour la tenue de ses activités, et qui regroupent 480 gymnastes de 4 à 18 ans;

Considérant que l'organisme Gymbly a déposé ses états financiers au Service Loisirs et culture;

Considérant que l'organisme a renouvelé le bail pour l'utilisation de leurs locaux jusqu'en août 2018 et que de plus, l'organisme procède à des améliorations continues de leurs installations et de leurs équipements;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie une aide financière au montant de 45 000 \$ au club de gymnastique Gymbly inc. pour l'année 2017.

Postes budgétaires : 02-721-10-975

Certificat de la trésorière : 2017-055

Adoptée

8.8 **Autorisation et soutien technique d'une valeur de 13 301 \$ à la Société canadienne du cancer pour la réalisation du Relais pour la vie qui se tiendra le 2 et 3 juin 2017, au parc Robert-Lebel**

2017-04-123

Considérant que la Société canadienne du cancer a déposé à la Ville de Chambly une demande pour la tenue de la 14ème édition du Relais pour la vie qui se tiendra les 2 et 3 juin 2017 au parc Robert-Lebel;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la Société canadienne du cancer à la réaliser le Relais pour la vie, les 2 et 3 juin 2017, au parc Robert-Label, et accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en fournissant les équipements et le personnel, le tout représentant une valeur de 13 301 \$.

Adoptée

8.9 **Octroi de 10 laissez-passer pour enfant pour le programme de terrains de jeux et 10 laissez-passer familiaux pour la piscine extérieure pour la saison estivale 2017 afin d'aider les familles en difficultés, résidentes de Chambly, d'une valeur de 1 110 \$ au CLSC du Richelieu**

2017-04-124

Considérant que depuis plusieurs années, le CLSC du Richelieu, désormais partie du Centre intégrés de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville (CISSS), demande à la Ville de Chambly de faciliter l'accès au programme de terrains de jeux pour les enfants et à la piscine extérieure en saison estivale pour les familles en difficulté, résidentes de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à remettre gratuitement au CLSC du Richelieu, désormais partie du Centre intégrés de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville (CISSS) :

- Dix laissez-passer pour le programme de Terrains de jeux d'une valeur de 560 \$;
- Dix laissez-passer familiaux pour la piscine extérieure, d'une valeur estimée de 550 \$.

Adoptée

8.10 **Octroi d'une aide financière de 4 200 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 13 625 \$ pour une aide totale de 17 825 \$ à la Légion Royale Canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec pour la réalisation de la fête du Canada le 1er juillet au parc des Ateliers et pour la tenue des feux d'artifice au parc Robert-Label**

2017-04-125

Considérant que la Légion Royale canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec demande à la Ville une aide financière et un soutien technique pour la réalisation de la Fête du Canada au parc des Ateliers le 1er juillet 2017 et pour les feux d'artifice au parc Robert-Label;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que ce soutien financier et technique, sont conditionnels au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 4 200 \$ et un soutien technique d'une valeur de 13 625 \$ pour une aide totale de 17 825 \$ à la Légion Royale Canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec pour la réalisation de la fête du Canada le 1^{er} juillet au parc des Ateliers et pour la tenue des feux d'artifice au parc Robert-Label.

Postes budgétaires : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2017-056

Adoptée

8.11 **Autorisation et soutien technique d'une valeur de 5 482 \$ à Voitures anciennes du Québec pour la réalisation du concours d'élégance « Les belles d'autrefois » qui se tiendra les 15 et 16 juillet 2017 sur le site du lieu national du Fort Chambly**

2017-04-126

Considérant que Voitures anciennes du Québec demande à la Ville un soutien technique d'une valeur de 5 482 \$ pour la réalisation du concours d'élégance « Les belles d'autrefois » les 15 et 16 juillet 2017;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service Loisirs et culture et le Service des travaux publics et environnement urbain à fournir une aide technique (services et équipements) évaluée à 5 482 \$ pour la réalisation de l'événement « Les Belles D'Autrefois » édition 2017 qui se tiendra les 15 et 16 juillet 2017 sur le site du lieu national du Fort Chambly.

Adoptée

8.12 **Autorisation et soutien technique d'une valeur de 4 526 \$ à la FADOQ - RÉGION RIVE-SUD-SUROÏT pour la tenue d'une soirée gala pour le 45e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 juin 2017 au Centre sportif Robert-label**

2017-04-127

Considérant que la FADOQ - Région Rive-Sud-Suroît a déposé à la Ville de Chambly une demande pour la tenue d'une soirée gala pour le 45e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 juin 2017 au Centre sportif Robert-label;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la FADOQ - Région Rive-Sud-Suroît à tenir une soirée gala pour le 45ème anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 17 juin 2017 au Centre sportif Robert-Lebel et accepte de soutenir et de s'associer à cet évènement en équipements et en personnel, le tout représentant une valeur totalisant 4 526 \$.

Adoptée

9.1 **Autorisation d'ajouter des panneaux d'interdiction de stationner dans une partie de la rue Edmond-Deschamps, sur une distance de 40 mètres à partir des boîtes postales**

2017-04-128

Considérant que la circulation est difficile sur la rue Edmond-Deschamps, car des véhicules sont stationnés dans les deux sens à l'endroit où sont les boîtes postales, ce qui cause des problèmes de circulation;

Considérant que le comité de circulation recommande l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Edmond-Deschamps, sur une distance de 40 mètres à partir des boîtes postales jusqu'à l'entrée charretière du 1500, rue Edmond-Deschamps afin d'assurer une fluidité pour la circulation;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de circulation en autorisant l'ajout de panneaux d'interdiction de stationner sur une partie de la rue Edmond-Deschamps, sur une distance de 40 mètres à partir des boîtes postales jusqu'à l'entrée charretière du 1500, rue Edmond-Deschamps afin d'assurer une fluidité pour la circulation.

Postes budgétaires : 02-351-00-643

Certificat de la trésorière : 2017-057

Adoptée

9.2 **Interdire le stationnement dans la courbe extérieure de la rue Beauport, soit de l'entrée charretière du 1610, rue Beauport sur une distance de 150 pieds afin d'assurer une circulation plus fluide**

2017-04-129

Considérant qu'afin d'améliorer la circulation sur une partie de la rue Beauport qui est difficile due aux véhicules qui sont stationnés des deux (2) cotés de la rue;

Considérant que le comité de circulation recommande l'interdiction de stationnement dans la courbe extérieure de la rue Beauport, soit de l'entrée charretière du 1610, rue Beauport, sur une distance de 150 pieds afin de libérer la courbe pour une circulation plus fluide;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de circulation d'interdiction le stationnement dans la courbe extérieure de la rue Beauport, soit de l'entrée charretière du 1610 Beauport, sur une distance de 150 pieds afin d'assurer une circulation plus fluide.

Postes budgétaires : 02-351-00-643

Certificat de la trésorière : 2017-058

Adoptée

9.3 **Autoriser le transfert de 20 000 \$ de la réserve conseil pour la réalisation de projets spéciaux au budget d'opération pour l'entretien des plates-bandes, des berges, des espaces verts et des bornes-fontaines**

2017-04-130

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin d'effectuer certains travaux tel que :

- Entretien plates-bandes, espaces verts et bornes-fontaines (10 000 \$);
- Nettoyage des berges et autres plates-bandes (10 000 \$);

Considérant que ce projet non capitalisable est prévu aux projets spéciaux 2017 :

17-TP-59 – Entretien plates-bandes, espaces verts et bornes-fontaines

17-TP-60 – Nettoyage des berges et autres plates-bandes

Financement : Réserve conseil pour projets spéciaux

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le transfert de 20 000 \$ de la réserve conseil pour la réalisation projets spéciaux au budget d'opération du Service des travaux publics pour l'entretien des plates-bandes, berges, des espaces verts et des bornes-fontaines sur le territoire de la Ville de Chambly.

Postes budgétaires : 02-221-00-643 et 02-324-00-521

Certificat de la trésorière : 2017-059

Adoptée

9.4 **Autoriser l'achat et l'installation en régie de bollards lumineux pour six sentiers multiusages pour un coût maximal de 64 000 \$ taxes incluses**

2017-04-131

Considérant que le conseil municipal a demandé que six sentiers multiusages, communiquant entre les quartiers résidentiels et le stationnement incitatif, soient davantage éclairés;

Considérant que l'achat et l'installation des bollards lumineux seront réalisés par le Service des travaux publics à un coût maximal de 64 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation en régie de bollards lumineux pour éclairer six sentiers multiusages communiquant entre les quartiers résidentiels et le stationnement incitatif à un coût maximal de 64 000 \$ taxes incluses et que les fonds soient pris à même le fonds de voirie.

Postes budgétaires : 22-312-00-725

Certificat de la trésorière : 2017-060

Adoptée

9.5 **Octroi du contrat de fourniture de vêtements pour les cols bleus pour les années 2017, 2018 et 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vvög au montant de 57 318,08 \$ taxes incluses**

2017-04-132

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation numéro TP2017-05 pour la fourniture de vêtement pour les cols bleus, le 9 février 2017, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

<u>G.H. Berger Itée</u>	59 193,55 \$	taxes incluses	Conforme
<u>L'Équipeur</u>	62 338,38 \$	taxes incluses	Conforme
<u>V VOG</u>	57 318,08 \$	taxes incluses	Conforme
<u>Promotion Denis St-Amour</u>	Non déposé		
<u>BMR Ostiguy et Frères inc.</u>	Non déposé		
<u>Sonepar Canada (Lumen)</u>	54 995,70 \$	taxes incluses	Non-conforme

Considérant que les échantillons fournis par le plus bas soumissionnaire ne rencontrent pas les critères d'équivalence requis, rendant la soumission non-conforme;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat de fourniture de vêtements pour les cols bleus, pour les années 2017, 2018 et 2019, au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Vvög au montant de 57 318,08 \$ taxes incluses;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2017;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture de vêtements pour les cols bleus, pour les années 2017, 2018 et 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vvög au montant de 57 318,08 \$ taxes incluses et que les fonds soient pris à même le fonds de voirie.

Postes budgétaires : 02-321-00-653
Certificat de la trésorière : 2017-061

Adoptée

9.6 **Interdire le stationnement sur la rue Laurier sur une distance de 100 pieds face aux boîtes postales et permettre une zone débarcadère autorisant le stationnement 15 minutes**

2017-04-133

Considérant que le comité de circulation a reçu une demande afin d'interdire le stationnement sur la rue Laurier devant les boîtes postales afin d'avoir un meilleur accès, car il y a toujours des véhicules stationner en permanence;

Considérant que le comité de circulation recommande l'interdiction de stationner sur la rue Laurier, sur une distance de 100 pieds face aux boîtes postales et permettre une zone débarcadère autorisant le stationnement 15 minutes afin d'avoir un meilleur accès;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité de circulation d'interdiction de stationner sur la rue Laurier, sur une distance de 100 pieds face aux boîtes postales et permettre une zone débarcadère autorisant le stationnement 15 minutes.

Adoptée

9.7 **Octroi d'un contrat d'aménagement de bordures de béton à divers endroits dans la Ville de Chambly, à un coût maximal de 29 284,99 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme**

2017-04-134

Considérant que l'ajout de bordures de béton est souhaité pour la construction du 2e stationnement du parc des Patriotes, pour la construction du passage piéton prévu près d'Isatis et à la caserne Serge-Caron;

Considérant qu'une demande de prix a été faite et que trois fournisseurs ont proposé les prix suivants :

Les Entreprises Pearson Pelletier	34 584,48 \$ taxes incluses	Conforme
Eurovia Québec Construction inc.	29 284,99 \$ taxes incluses	Conforme
Groupe TNT inc.	31 861,99 \$ taxes incluses	Conforme

Considérant que suite à l'analyse des propositions de prix, le directeur du Service des travaux publics, Monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas fournisseur conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc., pour un montant maximum de 29 284,99 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat d'aménagement de bordures de béton à divers endroits dans la Ville de Chambly à Eurovia Québec Construction inc., plus bas fournisseur conforme, pour un montant maximum de 29 284, 99 \$, taxes incluses et que les fonds soient pris à même le fonds de voirie.

Postes budgétaires : 22-713-00-721, 22-220-00-721, 22-311-00-721
Certificat de la trésorière : 2017-062

Adoptée

9.8 **Octroi du contrat de fourniture de pavé uni pour le 2e stationnement du parc des Patriotes à Décorome inc. au coût de 149 259,02 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme**

2017-04-135

Considérant qu'un 2e stationnement est prévu au parc des Patriotes;

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission publique numéro TP2017-08, pour la fourniture de pavé uni pour le 2e stationnement du parc des Patriotes, le 7 mars 2017, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Belamex inc. :	173 436,02 \$ taxes incluses conforme
Ambiance briques et pavés inc. :	153 043,23 \$ taxes incluses conforme
Décorome inc. :	149 259,02 \$ taxes incluses conforme
Montréal brique et pierre :	148 550,91 \$ taxes incluses non-conforme

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas en mesure d'offrir tous les éléments demandés dans le devis, rendant la soumission non-conforme;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Décorome inc., au montant de 149 259,02 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi le contrat de fourniture de pavé uni pour le 2^e stationnement du parc des Patriotes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Décorome inc., au montant de 149 259,02 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 22-713-00-721
Certificat de la trésorière : 2017-063

Adoptée

10.1 **Octroi du contrat de remplacement de six portes à panneaux articulés de type station-service pour l'édifice Serge-Caron à RSM inc. au coût de 59 787,00 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme**

2017-04-136

Considérant que les portes actuellement en place sont à la fin de leur vie utile;

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation ST2017-08 pour le remplacement de six portes à panneaux articulés de type station-service pour l'édifice Serge-Caron, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

RSM inc.	59 787,00 \$ taxes incluses	Conforme
Les services de portes Canada inc.	91 594,83 \$ taxes incluses	Conforme
Lafleur et fils inc.	62 325,68 \$ taxes incluses	Conforme

Considérant que suite à l'analyse des offres, monsieur Sébastien Bouchard, directeur du Service technique, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit RSM inc., au montant de 59 787,00 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal recommande l'octroi du contrat pour le remplacement des six portes à panneaux articulés de type station-service pour l'édifice Serge-Caron au plus bas soumissionnaire conforme, RSM inc., au montant de 59 787,00 \$ taxes incluses et que les fonds soient pris à même le fonds de roulement (10 ans).

Postes budgétaires : 22-220-00-725 (PTI 17-ST-11)
Certificat de la trésorière : 2017-064

Adoptée

10.2 Octroi du contrat de coupes de bordures de béton et d'entrées charretières pour les années 2017, 2018 et 2019 à Construction S.R.B. scc au coût de 40 212,51 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme

2017-04-137

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation ST2017-06 pour le contrat de coupes de bordures de béton et d'entrées charretières, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

Sciage de béton St-Léonard	Non déposé	
Construction S.R.B. scc	40 212,51 \$ - taxes incluses	Conforme
Sciage de béton 2000	Non déposé	

Considérant que les prix au mètre linéaire sont de 22,80 \$ pour l'année 2017, 23,25 \$ pour l'année 2018 et 23,90 \$ pour l'année 2019;

Considérant que le dernier contrat avait été accordé pour les années 2014, 2015 et 2016 au coût de 47 547,92 \$ taxes incluses et que suite à l'analyse de la soumission monsieur Sébastien Bouchard, directeur du Service technique, recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, Construction S.R.B. scc, au coût de 40 212,51 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de coupes de bordures de béton et d'entrées charretières pour les années 2017, 2018 et 2019 à Construction S.R.B. scc, seul soumissionnaire conforme, au coût de 40 212,51 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 02-321-00-523
Certificat de la trésorière : 2017-065

Adoptée

10.3 **Octroi du contrat des travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2017 à Lignes Rive-Sud, au coût de 43 671,59 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme**

2017-04-138

Considérant que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation numéro ST2017-07, pour les travaux de marquage de chaussée 2017, le 16 mars 2017, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Lignco Sigma :	44 461,47 \$ taxes incluses	conforme
Lignes Maska :	44 663,08 \$ taxes incluses	conforme
Lignes Rive-Sud inc. :	43 671,59 \$ taxes incluses	conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lignes Rive-Sud inc., au montant de 43 671,59 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat des travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, Lignes Rive-Sud, au coût de 43 671, 59 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 02-351-00-464
Certificat de la trésorière : 2017-066

Adoptée

10.4 **Octroi du mandat pour la réalisation d'un carnet de santé et d'un programme fonctionnel et technique pour la réhabilitation de la maison Boileau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nadeau Nadeau Blondin Architectes, au montant de 13 222,12 \$ taxes incluses**

2017-04-139

Considérant que la Ville est allée en appel d'offre pour l'obtention des services professionnels;

Considérant que suite à l'ouverture de la soumission pour la réalisation d'un carnet de santé et d'un programme fonctionnel et technique pour la réhabilitation de la maison Boileau, le 28 mars 2017, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Nadeau Nadeau Blondin Architectes : 13 222.12\$ taxes incluses
Conforme

Beaupré, Michaud et Associés, Architectes : 13 325.60\$ taxes incluses
Conforme

Marie-Josée Deschênes Architecte : 13 797.00\$ taxes incluses
Conforme

Marie-Isabelle Gauthier Architectes : 18 798.41\$ taxes incluses
Conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nadeau Nadeau Blondin Architectes, au montant de 13 222,12 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Guay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi le mandat pour la réalisation d'un carnet de santé et d'un programme fonctionnel et technique pour la réhabilitation de la maison Boileau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nadeau Nadeau Blondin Architectes, au montant de 13 222,12 \$ taxes incluses.

Postes budgétaires : 01-235-60-100, 22-721-00-411

Certificat de la trésorière : 2017-067

Adoptée

12.1 Accueil d'un stagiaire du programme de Baccalauréat en gestion publique de l'UQAM à la régie sport plein-air du service loisirs et culture

2017-04-140

Considérant que le Service loisirs et culture désire améliorer et organiser son programme d'inspection et d'entretien des parcs, afin de prolonger la durée de vie des équipements, d'augmenter la sécurité et de permettre une utilisation optimale des parcs;

Considérant que les étudiants au programme de baccalauréat en gestion publique de l'UQAM doivent compléter un stage de travail et de formation dans le cadre de leurs études et qu'un des étudiants a manifesté son intérêt de compléter son stage au Service loisirs et culture à Chambly;

Considérant que selon les priorités administratives du programme triennal d'immobilisation, le projet portant le numéro 17-LC-55, ajout d'un stagiaire rémunéré de mai à août a été retenu;

Considérant que le Service loisirs et culture désire accueillir cet étudiant pour effectuer un stage de onze (11) semaines, qui débiterait le 1er mai 2017 et se terminerait le 14 juillet 2017, à raison de trente-cinq heures et demi (35,50) par semaine au taux horaire de 13,37 \$ pour une rémunération totale approximative de 5 220 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'accueil de monsieur Simon Godin pour un stage rémunéré d'une durée de onze (11) semaines, du programme de baccalauréat en gestion publique de l'UQAM, à compter du 1^{er} mai 2017.

Que le salaire soit fixé à l'année 1 de l'échelle salariale des employés étudiants cols bleus, et ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cols bleus.

Poste budgétaire : 02-725-30-113
Certificat de la trésorière : 2017-068

Adoptée

12.2 Demande conjointe des parties à la négociation d'une prolongation de trois (3) mois de la négociation en cours en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestation déterminées du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.1.1) article 29

2017-04-141 Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la Loi, le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut permettre la prolongation de la négociation sur les modifications à effectuer au Régime de retraite des employé(e)s au-delà du premier douze (12) mois, soit 2016 sur présentation d'une demande conjointe des parties à la négociation;

Considérant que la présente résolution est en appui aux formulaires de Demande conjointe de prolongation de la période de négociation [TRA-0002 (01-2016)] complétés par toutes les parties à la négociation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Ville de Chambly demande au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de permettre la prolongation d'une deuxième et finale demande de trois (3) mois pour la négociation sur les modifications à effectuer au Régime de retraite des employé(e)s au-delà du premier douze (12) mois, soit 2016.

Adoptée

12.3 Octroi d'une aide financière pour le maintien de la Clinique des jeunes du Bassin de Chambly pour les années 2017-2018-2019

2017-04-142 Considérant que la Ville de Chambly soutient la Clinique médicale jeunesse depuis son implantation en 2010;

Considérant que la Clinique des jeunes du Bassin de Chambly demande de renouveler l'entente de soutien financier pour trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi une aide financière pour le maintien de la clinique des jeunes du bassin de Chambly pour les trois prochaines années de 12 664 \$ en 2017, de 12 921 \$ en 2018 et de 13 179 \$ en 2019 à la corporation Clinique des jeunes du Bassin de Chambly.

Poste budgétaire : 02-651-00-975
Certificat de la trésorière : 2017-069

Adoptée

13.1 Levée de la séance

2017-04-143 PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 4 avril 2017 soit levée à 21 h 00.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière